|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mission 4 - Contrôler la passation des consignes de sécurité | | Une image contenant ciel  Description générée automatiquement |
| Durée : 50’ | Homme avec un remplissage uniouDeux hommes avec un remplissage uni | Source |

**Contexte professionnel**

La société Alpes-Drones, dirigé par M. Tardy, est spécialisée dans la commercialisation et la maintenance de drones professionnels. Elle emploie un certain nombre de techniciens d’entretien en charge de la préparation des drones à livrer, de leur maintenance et de leur réparation.

Il vous demande de proposer une liste de contrôle de l’accueil-sécurité au poste de travail en vous aidant du document ci-dessous. Cette liste de contrôle devra récapituler toutes les informations indispensables à connaître quant à la sécurité du poste de travail.

peut-être pas reçu toutes les informations utiles à la tenue de son poste.

**Travail à faire**

Le directeur de la société M. Tardy souhaite rationnaliser l’accueil et l’intégration des nouveaux salariés afin que tous les renseignements importants leurs soient transmis.

Il vous demande de proposer une liste de contrôle de l’accueil-sécurité au poste de travail en vous aidant du document ci-dessous. Cette liste de contrôle devra récapituler toutes les informations indispensables à connaître quant à la sécurité du poste de travail.

Il sera complété par la personne en charge de l’accueil et contresigné par la personne embauchée afin de contrôler que tous les éléments indiqués ont bien été remis ou communiqués.

**Doc. 1** **Compte rendu de la réunion entre la direction et les responsables d’ateliers**

Lors de son accueil, l’entreprise doit veiller à communiquer au salarié toutes les informations et fournitures utiles concernant l’entreprise et la sécurité au travail.

**Ces informations à communiquer concernent les points suivants** : l’entreprise et son organisation, les démarches administratives (maladie, accident, congé…), l’organisation du service ou de l’équipe, les horaires de travail, les locaux (vestiaires, réfectoire, sanitaires, atelier, accès et issues de secours), le règlement intérieur, la conduite à tenir en cas d’accident, les consignes particulières du site, le poste de travail et les conditions d’exécution du travail, les dispositifs et mesures générales de protection collective, l’utilisation et l’entretien des équipements de protection individuelle , la responsabilité individuelle, les acteurs de la prévention dans l’entreprise et les registres de sécurité.

**Les équipements de sécurité à remettre au salarié** **sont les suivants** : vêtement de travail, vêtement de haute visibilité, chaussures de sécurité, casque de sécurité, protection auditive, gants de protection.

**Formation à la sécurité** : les techniciens sont soumis à des risques divers et ils doivent tous avoir suivi des formations concernant : les risques électriques, la conduite d’engins, les gestes de premiers secours, et d’autres formations éventuelles concernant la lutte incendie, produits chimiques….

Afin d’identifier les besoins en formation, il faut identifier les formations qui ont été suivies par le salarié dans ses emplois précédents. Pour chacune, il y a lieu de connaître l’organisme qui a assuré la formation, les dates de la formation de et le niveau éventuel de la formation.

**Médecine du travail** : Il faut indiquer le jour de l’entrée en service du salarié et la date de sa convocation à la visite de médecine du travail.

**Tutorat** : pour chaque personne recrutée, il faudra identifier son service, son poste, son tuteur au sein du service, la date de début du tutorat et sa durée.

**Réponses**